

# LIGUE DE PROVENCE ET LIGUE COTE D'AZUR DE TENNIS DE TABLE

## Compte-rendu de réunion

Du 24 mars 2012  
à Aix en Provence  
salle de réunion du Novotel

### Objet de la réunion

#### Présents

Christian ACHET  
Thierry ALBERTIN  
Jo BENADDI  
Françoise BRILLOUET  
Jöel CHAILLOU  
Jean-Pierre ESPIEU  
Guy FARCE  
Arnaud GEBLEUX  
Christophe LEBRUN  
Gérard LONGETTI  
Antoine PIETRI  
Serge POIRRIER  
Philippe PUECH  
Didier SANDRINI  
François SAVELLI

#### Assemblée Constitutive de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Tennis de table

En préambule, Joël Chaillou, Secrétaire Général Adjoint de la FFTT, Président de la commission Statuts et Règlements, fait part aux personnes présentes, de son expérience et de son vécu sur ce sujet. Il a vécu 3 fusions qui se sont toutes bien déroulées grâce à la bonne volonté de tous.

Les convocations à l'AG de dissolution de la ligue de Provence ayant été adressées avec quelques jours de retard, Joël Chaillou préconise la tenue d'une nouvelle AG extraordinaire le 30 juin pour éviter toute contestation.

Il précise que ceci n'aura pas d'incidence sur le planning de la mise en place de la nouvelle Ligue PACA. En effet, le Comité directeur Fédéral a déjà décidé de la création de la ligue PACA au 1<sup>er</sup> juillet 2012, et pourra l'entériner, après accusé réception de la préfecture, lors de sa réunion du 16 juin.

Les clubs seront tenus de s'affilier à cette nouvelle ligue.

Point sur les discussions avec l'avocat de la FFTT :

- Les dettes éventuelles dues par les clubs aux ligues PR et CA seront transférées à la nouvelle ligue PACA par cession de créances avec subrogation.
- Les ligues PR et CA devront avoir une situation de trésorerie la plus à jour possible en entrées et en sorties, afin que la situation comptable de la nouvelle ligue soit la plus claire possible
- Jean Canicio a écrit à la FFTT remettant en cause notre formule. L'avocat de la FFTT confirme que le processus que nous avons mis en place est le bon.
- Il est préférable de refaire l'AG de Provence du 4 février 2012. Cette nouvelle AG exceptionnelle pourrait se tenir juste avant l'AG électorale de la nouvelle ligue PACA, le 30 juin 2012.
- Lorsque la dissolution des ligues PR et CA sera effective, la procédure avec plainte contre X concernant le litige avec l'ancien trésorier de la ligue de Provence, ou le club GPV, sera éteinte.

Lorsque cette assemblée constitutive aura décidé la création de la ligue PACA, il faudra envoyer le récépissé de la déclaration en Préfecture et tous les documents nécessaires à la FFTT.

## Discussions et précisions sur les statuts et le Règlement Intérieur, Vote

Antoine Pietri a reçu la candidature de Jean Canicio au Comité constitutif. Cette candidature est rejetée à l'unanimité des membres présents, ce comité comprend uniquement des membres élus des ligues de Côte d'Azur, de Provence, et les Présidents des six comités départementaux.

Discussion et présentation des statuts : le comité constitutif adopte la proposition d'ajouter à l'article 1<sup>er</sup> le siège administratif fixé à Istres. Quelques corrections de forme sont apportées au projet.

Le Président de séance, Antoine Pietri, met au vote l'adoption des statuts : les statuts (annexe 1 de ce compte-rendu) sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Discussion et présentation du règlement intérieur : Le projet n'est pas assez précis pour ce qui concerne l'instance régionale de discipline. Le comité constitutif adopte la proposition d'ajouter un article 26-14 au projet initial, Joël Chaillou adressera le RI de la ligue Pays de la Loire pour exemple. L'article indiquant qu'il n'existe pas d'instance régionale d'appel est supprimé, cette information est reprise dans l'article 26-14.

Il est décidé que la durée de mission des commissaires vérificateurs sera d'une année. Quelques corrections de forme sont apportées au projet.

Le Président de séance met au vote l'adoption du Règlement Intérieur : le Règlement Intérieur (annexe 2 de ce compte-rendu) est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

*Annexe 1 : Statuts de la  
ligue de Provence  
Alpes Côte d'Azur*

---

---

*Annexe 2 : Règlement  
Intérieur de la ligue  
Provence Alpes Côte  
d'Azur*

---

## Le Bureau de la ligue PACA

Le Comité directeur ayant adopté les statuts et le règlement Intérieur, élit le Président et le bureau :

Les membres du comité directeur sont :

- Les huit membres du comité de pilotage, thierry Albertin, Jo Benaddi, Françoise Brillouet, Jean-Pierre Espieu, Gérard Longetti, Antoine Pietri, Serge Poirrier, Philippe Puech.

- Le Président de chacun des six comités départementaux,

- Didier Sandrini, François Savelli

A l'unanimité, le bureau est élu :

Président Thierry Albertin – Vice Président Gérard Longetti – Vice Président Antoine Pietri – Secrétaire Général Serge Poirrier – Trésorier Didier Sandrini

## Démarches et tâches à effectuer d'ici l'Assemblée Générale du 30 Juin 2012

- Déposer les statuts avec la composition du comité directeur
- Courrier à l'INSEE
- Courrier à Jeunesse et Sports
- Déclaration à la Préfecture de Grasse
- Dossier à adresser à la FFTT avant son comité directeur le 28 avril 2012
- PV de l'AG constitutive à rédiger
- Formulaire CERFA
- Compte-rendu de la réunion du 24 mars 2012
- Ouverture d'un compte au Crédit Agricole de Draguignan, vote d'une dotation de 2000€ par chaque ligue
- Création d'un logo
- Affiner le budget prévisionnel
- Finaliser le plan de développement
- Finaliser le plan de formation
- Finaliser les règlements sportifs

## Précisions et commentaires sur ces actions à effectuer

- Une Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 30 juin 2012 pour :

Elire le comité directeur de la Ligue PACA

Adopter le budget prévisionnel et les perspectives

Les clubs seront convoqués par leur ligue actuelle, de Côte d'Azur d'une part, de Provence d'autre part.

Les candidatures devront parvenir au Président de la ligue PACA à l'adresse du secrétariat administratif trois semaines avant l'AG. Le tirage au sort de la lettre initiale pour la liste des candidats a été effectué par Joël Chaillou, c'est la lettre A

Concernant le plan de développement, Gérard Longetti invitera le Président, ainsi que le responsable jeunes et technique de chacun des comités départementaux, le Président et le responsable jeunes et technique des deux ligues de Provence, et de Côte d'Azur, le 19 mai 2012.

Le plan de formation technique sera élaboré par Eric Labrune : notamment pour la formation des entraîneurs. Pour la formation des arbitres, Thierry Albertin et trois personnes de la ligue de Côte d'Azur sont en charge du projet, et Jean-Pierre Espieu se charge de la formation des dirigeants, de la coordination avec les CDOS et les CROS.

Les responsables actuels des commissions jeunes, sportive, critérium ... se rencontreront pour établir les règlements et le fonctionnement sportifs.

Suite au sondage sur le championnat, les propositions sont étudiées en commission sportive, elles feront l'objet d'une décision en comité directeur, ou en assemblée générale PACA.

## Finances, tarifs, emploi des salariés

---

### Annexes 3, 4 :

#### Les tarifs

---

---

### Annexe 5 : Le budget prévisionnel PACA

---

- Les tarifs qui seront proposés à l'AG (documents annexe 3, 4, et 5) ont été établis en tenant compte du budget prévisionnel (annexe 6).
  - Ces tarifs qui seront présentés en AG du 30 juin 2012, sont adoptés à l'unanimité des membres présents
  - Le nouveau trésorier propose de présenter un budget prévisionnel le 30 juin très proche de celui fourni aux clubs avant les AGE de dissolution. Ceci est adopté à l'unanimité des membres présents.
  - Le tarif des mutations des comités départementaux seront transmis prochainement, afin que le comité directeur PACA puisse fixer le tarif de la ligue en comité directeur pour le 15 mai 2012.
  - Le transfert des contrats de travail des salariés sera effectué vers la nouvelle ligue en tenant compte de toutes les spécificités, par exemple l'ancienneté, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012
  - L'accord des salariés sera demandé, Antoine Pietri se charge de la gestion de cette partie sociale pour la Provence, Gérard Longetti pour la Côte d'Azur.
- La gestion des salaires, l'établissement des fiches de salaire seront assurés par le CDOS des Alpes Maritimes.
- Un cabinet comptable sera choisi pour la certification des comptes.
- Joël Chaillou confirme que la FFTT a décidé que l'actif net de chaque ligue serait transféré à la ligue PACA.
- C'est donc la FFTT qui se chargera de contrôler le transfert des actifs

## Communication , SPID

- François Savelli est chargé de la réservation du nom de domaine et de la mise en place du site internet PACA.
- Françoise Brillouet sera responsable des accès SPID et référent SPID